

Vice-président administration

Le vice-président administration, sous la responsabilité du président, voit au bon déroulement des activités administratives de l'association (Collecte de bouteille, Party de fin d'année et de toutes autres activités etc.) Il fournit au secrétaire, trésorier et au registraire, toutes les ressources et informations utiles à l'exécution de leurs tâches. Il est responsable du filtrage des bénévoles en début d'année et est responsable d'en informer le comité d'administration de toute anomalies. À la demande du président il doit assister aux réunions pertinentes de Ringuette Rive-Sud et Ringuette Québec. Le vice-président est co-signataire au compte bancaire de l'association et du tournoi. Il doit faire les vérifications nécessaires de tout débit et crédit au compte fait par le trésorier de façon régulière. Il doit préparer en début d'année un budget annuel en collaboration avec le trésorier et le président pour ensuite le faire approuver par l'association le conseil d'administration.